

ORGANISATION GENERALE & REGLEMENT

Art 1 - L'accueil se fait à partir entre 09h00 et 11h au secrétariat sur le parking du Super U de Ganges.

Art 2 - Le droit d'inscription au RALLYE CANOE DE L'HERAULT est à régler à l'inscription.

Il comprend les frais de secrétariat, d'assurances, la fourniture de matériel, la navette véhicule, les apéritifs de midi & soir et le repas clôturant la

manifestation. Réduction pour les étudiants (carte), membre FFCK (licence), membre MUC (carte), enfant de moins de 12 ans en 3ème position et personne

utilisant un bateau personnel. Majoration pour inscription sur place le jour du rallye (si matériel disponible).

Art 3 - Le règlement FFCK est mis en application : le port du gilet fermé est obligatoire, port de chaussures, port du casque facultatif (rivière classe 2).

Art 4 - Si des circonstances imprévues les y obligent (Crues...), les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, de neutraliser en partie ou

complètement la course.

En cas d'annulation avant le départ, les cotisations versées seront remboursées.

Art 5 - Les concurrents s'engagent à suivre les indications relatives à la sécurité (arrêt avant certains rapides et passage sous les indications des

personnes affectées à la sécurité). Le transport d'alcool et/ou de bouteilles en verre est interdit.

Art 6 - Pour le bon déroulement de la journée et votre sécurité, veuillez respecter les consignes. Tout concurrent doit passer le contrôle de Saint Bauzille

de Putois avant 13h45 impérativement et arriver à Brissac avant 17h. En cas d'abandon, vous devrez le signaler impérativement à l'organisateur.

Art 7 - Tous les participants déclarent être capables de nager 25 mètres, s'immerger et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du

canoë-kayak.

Art 8 - Le personnel médical a le **pouvoir absolu** de retirer un participant de l'épreuve au cas où il juge que celui-ci ne pourrait pas continuer

physiquement sans risque pour sa santé.

Art 9 - Les concurrents seront couverts en assurances par la carte découverte FFCK/MAIF.

Art 10 - En cas de **non respect du présent règlement**, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée.

Art 11 - Le fait de ne pas participer aux apéritifs ou repas de clôture ne pourra justifier de remise.

Art 12 - CONDITIONS D'ANNULATION

- + de 30 jours avant le début de la manifestation 5 € de retenu correspondant aux frais de dossier.
- entre 30 jours et 10 jours, 10 € retenus.
- - de 10 jours 100 % du prix du prix de la manifestation restent acquis à l'association.

Art 13 – utilisation de l'image Les participant autorisent le MACK-UC à publier sur son site les photos ou vidéos prises au cours du Rallye ou de les utiliser pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. (si vous refusez cette disposition nous adresser un courrier stipulant votre refus)